



Direction de l'Attractivité et de l'Emploi
Service Emploi, Formation et Entreprises Responsables
Bureau de la Formation pour l'Emploi



**APPEL À PROJETS
PARIS FABRIK #9**

Formations professionnelles aux métiers de la transition écologique :
Écoconstruction ; Rénovation énergétique ; Fabrication et gestion des énergies renouvelables ; Nouvelles mobilités et mobilités douces ; Économie circulaire ; Fabrication artisanale locale et durable.

Publication : 15 décembre 2025

Réunion de présentation de l'appel à projets : 15 janvier 2026
Pour vous inscrire : <https://my.weezevent.com/meetup-parisfabrik9>

Date limite des candidatures sur ParisAsso : 19 février 2026 à 23h59

Contacts : dae-parisfabrik@paris.fr



Table des matières

Contexte de l'appel à projet.....	3
Modalités de ParisFabrik #9	4
1 – Projets éligibles.....	4
2 – Structures éligibles	6
3 - Publics parisiens éligibles	6
4 - Soutien de la collectivité parisienne	7
5 – Le label ParisFabrik.....	7
6 – Calendrier prévisionnel.....	7
7 – Sélection des projets	8
8 – Modalités de réponse à l'appel à projets	9
9 – Référencement.....	9
10 – Conventionnement et versement de la subvention.....	10
11 – Évaluation des actions et du suivi des publics.....	10
Annexe 1 : Guide de dépôt d'une demande de subvention	11



Présentation

Contexte de l'appel à projet

La Ville de Paris, s'est résolument engagée dans la transition écologique notamment à travers son Plan Climat, qui prévoit 500 mesures pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Cette stratégie repose sur des plans et dispositifs thématiques couvrant la construction, l'énergie, la mobilité, l'économie circulaire et l'artisanat.

⇒ Des objectifs ambitieux pour une ville durable

- **Le Plan Climat 2024 – 2030 a pour objectifs qualitatifs :**
 - Protéger la population face aux conséquences du changement climatique
 - Réduire drastiquement la pollution liée à la circulation automobile
 - Massifier la transformation environnementale du bâti
 - Accélérer la sortie des énergies fossiles et viser 100% des énergies renouvelables
 - Promouvoir et accompagner une économie locale, résiliente et bas carbone
 - Des bâtiments neufs bas-carbone et à énergie positive,
 - Disparition du chauffage au fioul d'ici 2030
- **Les objectifs quantifiés de Paris d'ici 2030 :**
 - - 40% d'empreinte carbone
 - - 50% d'émissions locales de gaz à effet de serre
 - -35% de consommations énergétiques
 - 45% d'énergies renouvelables dont 10% produites localement
 - 100% des Parisiens et des Parisiennes à moins de 7 minutes à pied d'un îlot de fraîcheur de jour comme de nuit
 - Eco-rénovation d'1 million de logements, 300 bâtiments publics et 50 millions de m² de commerces, bureaux et hôtels.
- **Le plan vélo 2021-2026 a pour action et volonté :**
 - Plus de 130 km de pistes sécurisées,
 - Plus de 390 km de double sens cyclables
 - Plus de 100 000 places de stationnement vélo-sécurisé
 - 75 316 vélos électriques ou cargos achetés à l'aide de la ville de paris entre 2014 et 2021, cela représente 27 millions d'euros à destination des Parisiens ou des professionnels
 - Objectif zéro diesel en 2024 et zéro essence en 2030. Les mobilités douces sont encouragées, notamment dans les zones à faibles émissions.
- Les moyens: 250 millions d'investissement sur la mandature
- **Le plan Fabriquer à Paris se concrétise par :**
 - L'objectif est de promouvoir la diversité et la richesse de la fabrication parisienne, relocaliser 50 % de la production d'ici 2050, développer la logistique urbaine, généraliser l'économie circulaire et soutenir les filières innovantes
 - Depuis la création de ce label en novembre 2017, 2 500 produits et 1357 entreprises concernées ont été lauréats

⇒ Des impacts sur l'emploi et les compétences

Ces transformations entraînent l'évolution des métiers existants et la création de nouveaux emplois, soutenus par des réglementations comme la loi AGEC ou le Plan Vélo.



- En Île-de-France, 30 000 emplois pourraient être créés d'ici 2030 dans la gestion des biodéchets, des ressources du BTP et le développement des recycleries (étude Auxilia, 2019).
- Dans l'éco-construction et la rénovation énergétique, 940 recrutements sont attendus d'ici 2030 pour des métiers liés aux matériaux géo- et biosourcés (Fédération Éco-construire).
- Sur Paris – Grand Paris, l'économie circulaire représente un potentiel de 1 500 emplois dans la réparation/reconditionnement d'appareils électroménagers et numériques d'ici 2027, et 3 000 emplois dans la collecte, le tri et la confection de vêtements recyclés d'ici 2030 (étude Utopies, 2022).

⇒ **Former pour réussir la transition**

Une ville durable, résiliente et productive nécessite de former les Parisien·ne·s, quel que soit leur niveau de qualification. Anticiper ces changements et préparer les acteurs des filières est donc essentiel, c'est pourquoi la Ville de Paris a lancé ParisFabrik dès 2017, un appel à projets pour promouvoir les formations aux métiers de la transition écologique. Elle poursuit son action avec la neuvième édition de cet appel à projet, qui de plus, s'inscrit dans le cadre du programme européen Jet Cities, dans lequel la Ville de Paris est impliquée, comme Marseille, Lyon, Grenoble et Dijon.

Modalités de ParisFabrik#9

1 – Projets éligibles

À l'instar des éditions précédentes, ParisFabrik#9 vise la ville durable au travers des filières et métiers suivants :

- **L'écoconstruction et la rénovation énergétique**, et notamment ce qui touche à la gestion des eaux pluviales / récupérateur d'eau ; la végétalisation des bâtiments ; la connaissance et l'intervention sur le patrimoine ancien ; la rénovation et adaptation de l'immobilier tertiaire et plus globalement du patrimoine bâti ; la rénovation et adaptation des bâtiments au confort d'été ; le recours aux matériaux bio et géo-sourcés
- **La production et la gestion des énergies renouvelables**, en l'occurrence les métiers liés à la gestion des réseaux électriques et des pompes à chaleur
- **Les nouvelles mobilités et mobilités douces**, notamment la diversité des métiers de la filière du vélo
- **L'économie circulaire**, en l'occurrence les métiers visant le réemploi, la réparation et le recyclage de matériaux, d'appareils et d'objets comme ce qui touche au bâtiment ; au mobilier ; au textile d'habillement, linge de maison et chaussures ; équipements électriques et électroniques ; la fin des plastiques à usage unique dans la restauration
- **La fabrication locale artisanale et durable**, en l'occurrence les « métiers de la main »

Pour tous les secteurs, **le candidat devra présenter les actions qu'il envisage de monter pour favoriser les débouchés en emploi ou en suite de parcours de formation pour les apprenants**, en précisant notamment les métiers ciblés à l'issue de la formation, l'accompagnement vers l'emploi envisagé, les partenariats avec les entreprises et autres partenariats opérationnels développés, qui devront être détaillés dans le dossier de candidature.

Tous les projets présentés devront apporter à leurs participants les bénéfices suivants :



- La levée des freins à l'emploi, par exemple ceux liés à une faible maîtrise des compétences et savoirs de base ;
- Des compétences métiers, définies en fonction du domaine visé ;
- Une meilleure connaissance du milieu professionnel, notamment du secteur d'activité, du monde de l'entreprise, des acteurs du service public et associatif de l'emploi.

Les éléments essentiels de l'action doivent clairement apparaître dans le dossier de candidature : finalité de l'action, volumes horaires, périodicité de chacun des modules mis en place, nombre de bénéficiaires envisagés, priorités en termes de public accompagnés parmi les publics cibles en infra (point 3).

Les projets doivent cibler des besoins de formation non couverts et/ou insuffisamment couverts en complémentarité avec l'offre de droit commun.

Les actions soutenues visent à proposer des parcours d'insertion vers l'emploi, favoriser l'entrée à des dispositifs de formation qualifiants, ou permettre la création d'activité. Les projets de formation peuvent ainsi être, soit :

- **Pré-qualifiants** ou **qualifiants**, visant à développer tout ou partie d'une qualification professionnelle reconnue par les entreprises ou les organismes et employeurs de la filière ;
- **Certifiants**, par l'intermédiaire de titres inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles ou au Répertoire Spécifique, ou de Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) reconnus par les branches.

Les porteurs devront privilégier des projets :

- Faisant référence à des études sur la question de la transition écologique dans les secteurs et métiers ciblés par les projets
- Ayant fait l'objet d'échanges vérifiables, voire une co-construction, avec des acteurs tels que l'ADEME, les Campus des Métiers et Qualification, les OPCO, les fédérations et entreprises des secteurs concernés par le présent appel à projet
- Démontrant un impact positif, si possible mesuré, sur le territoire de la Ville de Paris et plus largement du Grand Paris
- S'inscrivant dans une logique de collaboration partenariale avec les entreprises et d'associations entre acteurs
- Favorisant la montée en compétences et les parcours vers l'employabilité ou l'entrepreneuriat
- S'articulant à des dispositifs amont/aval existants (immersions professionnelles, préparations opérationnelles à l'emploi, contrats en alternance...) et présentant clairement leurs articulations
- Faisant appel aux techniques pédagogiques par « le faire »
- Assurant une gratuité pour les bénéficiaires, un reste à charge symbolique pourra être toléré s'il est indiqué dans le dossier de candidature

Ne sont pas éligibles, les projets :

- Pour lesquels la demande de subvention à la Ville de Paris, au titre du présent appel à projets, est supérieure à 60% du coût total du projet que ce soit :
 - En fonctionnement
 - En investissement (hors contributions volontaires en nature pour les demandes de subvention en fonctionnement)
- Ne répondant pas à au moins l'un des thèmes de l'appel à projets
- Se limitant au financement du fonctionnement courant de la structure



- Qui viseraient moins de 12 parisien.ne.s
- Ne faisant pas preuve d'une concertation avec des personnes et structures ressources, ainsi que de répondre aux besoins en emploi des secteurs visés. Il conviendra a minima que le candidat argumente et justifie (références, documentation...) que le métier pour lequel il propose de mettre en place une action est susceptible d'être particulièrement mobilisé dans le cadre de la transition écologique
- Ne respectant pas les critères liés aux types de public, d'actions et de structures pouvant être soutenues
- Destinés aux salariés du secteur privé hors contrat de travail précaire ; aux salariés du champs de l'IAE si un financement de l'OPCO n'a pas été sollicité en premier lieu
- Visant une étude de diagnostic, de marché ou de faisabilité
- Déjà présents dans l'offre conventionnée du Conseil Régional d'Ile-de-France
- Sans lien avec le territoire parisien

2 – Structures éligibles

Peuvent candidater :

- Les associations régies par la loi de 1901, fondations, établissements publics
- Les structures à statut commercial uniquement s'il s'agit d'une entreprise commerciale de l'ESS agréée solidaire d'utilité sociale (ESUS) (agrément acquis lors du dépôt de la candidature), ou d'une société coopérative (SCOP ou SCIC)

Cas des candidatures partenariales, sous forme de consortium :

Une action peut également être proposée par un groupement de structures telles que décrites ci-dessus. Dans ce cas, l'une des structures est désignée comme chef de file et effectue les démarches de demande de subvention pour le groupement. Un projet de convention de partenariat entre les membres du consortium doit alors être déposé avec le projet, en précisant notamment les rôles de chacun dans le projet, les engagements et contreparties, les modalités de suivi de l'action, la répartition du financement et les conditions de versement de la subvention. Cet accord devra a minima couvrir la durée de réalisation du projet.

Si le projet est retenu par le jury, cette convention devra être signée par les membres du consortium et déposée sur Paris Asso fin avril 2026 au plus tard.

Le chef de file désigné sera l'interlocuteur unique de la Ville pendant le déroulé de l'appel à projet et si le projet présenté est lauréat, pendant sa mise en œuvre. La subvention sera versée au chef de file qui sera responsable du versement de leur quote-part aux autres membres du consortium.

3 - Publics parisiens éligibles

Les actions subventionnées s'adressent à des Parisien.ne.s en recherche d'emploi ou en contrat de travail précaire, dont la faible maîtrise du français et des savoirs de base constitue un frein à l'insertion ou à l'évolution professionnelle.

Elles visent en priorité les habitants des quartiers populaires parisiens, les femmes et les allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA).



Les actions doivent impérativement s'adresser à 12 bénéficiaires parisiens minimum par an.

4 - Soutien de la collectivité parisienne

Une subvention peut être attribuée en fonctionnement et/ou en investissement pour soutenir, par exemple :

En fonctionnement

- Rémunération des intervenants de formation
- Charges et frais divers de gestion nécessaires pour assurer les formations présentées au présent appel à projets et dont la liste détaillée (nature et finalité) sera présentée dans le dossier de candidature

La demande de subvention en fonctionnement **ne pourra dépasser 60 %** du coût total du projet hors contributions volontaires en nature.

En investissement

- Financement de biens durables tels que l'équipement de locaux, les matériels (ordinateurs, tableaux numériques...) dédiés spécifiquement à l'offre de formation, pour en accroître la capacité

La demande de subvention en investissement **ne pourra dépasser 60 %** du coût total du projet d'investissement (devis à fournir pour l'intégralité du budget et impérativement lors du dépôt du projet).

Les investissements réalisés avant le vote du Conseil de Paris visé ou dont la réalisation est prévue le dernier trimestre encadré par la convention seront exclus.

La présentation du budget prévisionnel du projet devra permettre d'identifier l'affectation des montants demandés en fonctionnement et en investissement, de manière distincte. **Les demandes en investissement devront obligatoirement être accompagnées par un ou plusieurs devis lors dépôt du projet sur Paris Asso.**

Les projets devront obligatoirement faire l'objet d'un ou plusieurs cofinancements, en fonctionnement comme en investissement, et l'état d'avancement de ces demandes de cofinancements sera à préciser dans le dossier de candidature.

5 – Le label ParisFabrik

Les candidats souhaitant obtenir le label ParisFabrik en 2026-2027, sans soutien financier, doivent également déposer un dossier de candidature et préciser les conditions permettant d'assurer la gratuité des cursus de formation pour les apprenants.

Les conditions d'utilisation de ce label seront précisées dans la convention.

6 – Calendrier prévisionnel

- Lancement : 15 décembre 2025

- Date limite de dépôt du projet final sur ParisAsso : 19 février 2026 à 23h59



- Comité de sélection : mi-mai 2026

- Conseil de Paris visé : juillet 2026

Toute information nouvelle ou réponse à une question apportée à l'un des candidats qui comporterait des éléments non fournis dans le présent règlement donnera lieu à la publication d'une foire aux questions (FAQ), qui sera publiée après la réunion d'information du 15 janvier 2026 sur le site paris.fr (rubrique Appels à projets).

En cas de vote favorable au Conseil de Paris, une convention de financement ou d'appellation sera signée pour une durée d'un an (juillet 2026 à juillet 2027). Les actions de formations doivent se dérouler sur la période encadrée par la convention.

7 – Sélection des projets

Un comité de sélection se tiendra afin de sélectionner les demandes et proposer des projets au vote du Conseil de Paris, en vue de l'attribution de subventions ou de l'appellation. Il sera présidé par des élus.e.s de la Ville ou leurs représentants, et composé de représentants de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, de représentants de France Travail ainsi que des personnalités qualifiées.

La qualité des projets sera évaluée au regard des critères non hiérarchisés suivants :

1) Cohérence et pertinence globale du projet :

- Référence à des collaborations avec des acteurs institutionnels compétents dans le champ de la transition écologique et de l'emploi/formation
- Ciblage des publics, secteurs et métiers définis en introduction.
- Besoins clairement identifiés (potentiel d'employabilité du métier visé, publics, territoire).
- Clarté de la présentation des contenus de la formation.
- Moyens matériels et humains cohérents avec les objectifs.
- Complémentarité avec l'offre de droit commun.

2) La cohérence et la faisabilité économique du projet :

- Justification du montant de subvention demandé
- Identification de cofinancements.
- Plan de financement en cohérence avec le projet.
- Solidité financière de l'organisme.

L'objectif visé est la gratuité des formations pour le public cible demandeur d'emploi, le budget prévisionnel devra faire apparaître la modalité d'atteinte de cet objectif. Un reste à charge symbolique est toléré et doit être mentionné dans le dossier de candidature le cas échéant. Les co-financements du projet ainsi que leur état d'avancement devront être indiqués.

3) L'expertise du porteur de projet

dans le secteur d'activité visé, dans la formation professionnelle ainsi que les partenariats proposés.

Si un projet a déjà été mené dans le cadre du programme ParisFabrik, une attention particulière sera portée à la complétude et à la qualité des bilans transmis.



4) Ingénierie de parcours :

- Modalités de « sourcing » adaptées (moyens de communication, partenariats, modalités de recrutement, démarches particulières pour toucher les publics cibles de l'appel à projets)
- Capacité à prévoir des articulations avec les autres dispositifs de droit commun dans une logique de parcours vers l'emploi, notamment dans le cas du recours à la POEI où l'articulation des différents modules devra être clairement explicité
- Accompagnement des apprenant.e.s vers un projet professionnel
- Immersion professionnelle
- Suites de parcours et employeurs potentiels identifiés

5) Le caractère innovant ou expérimental du projet et les moyens mis en œuvre pour y parvenir, mise en avant d'innovations pédagogiques, développement des compétences douces.

8 – Modalités de réponse à l'appel à projets

Les candidatures finales doivent être transmises par voie dématérialisée, sur le [site Internet de la Ville de Paris](#) (page « Paris Asso »), **19 février 2026 inclus/ 23h59**. Les dossiers déposés au-delà de cette date ne seront pas examinés.

Une candidature est composée :

- **d'un formulaire de demande de subvention à remplir en ligne sur Paris Asso,**
- **de documents liés à la demande de subvention qui doivent être déposés en pièce jointe de cette demande de subvention, dont le dossier de candidature ParisFabrik#9** (la version word de ce dossier est à demander par mail à dae-parisfabrik@paris.fr), **un bilan intermédiaire pour les actions soutenues dans le cadre d'une édition ParisFabrik précédente, des devis en cas de demande de subvention d'investissement. Leur liste complète est détaillée dans le Guide de dépôt en annexe 1 du présent règlement.**

Les éléments essentiels de l'action devront clairement apparaître dans le dossier de candidature : besoins identifiés, finalité de l'action, volumes horaires et contenus, mise en œuvre pédagogique, calendrier, profils et nombre de bénéficiaires visés, suites de parcours envisageables à l'issue de la formation, partenariats, budgets, etc.

9 – Référencement

Les projets sélectionnés dans le cadre de l'AAP ParisFabrik devront être référencés sur la plateforme [DOKELO+](#) permettant d'enregistrer l'offre de formation ParisFabrik en offre conventionnée. Toute modification de date de session devra obligatoirement faire l'objet d'une actualisation sur DOKELO+.

En ce qui concerne les projets intégrant des financement POEI / AIF, dispositifs de France Travail, des démarches seront à entreprendre sur sa [plateforme Kairos](#), pour l'enregistrement des formations ParisFabrik par l'opérateur national.



10 – Conventionnement et versement de la subvention

En cas de vote favorable du Conseil de Paris, une convention annuelle définissant les objectifs, les délais de réalisation de l'action, le montant de la subvention, les engagements de la structure, les conditions d'évaluation et éléments de bilans attendus sera signée entre la Ville de Paris et les lauréats.

Le montant de la subvention, attribuée pour une durée de 12 mois maximum, fera l'objet d'un versement unique dans les deux mois suivant le vote du Conseil de Paris.

11 – Évaluation des actions et du suivi des publics

Les structures financées et retenues pour bénéficier de la labellisation « ParisFabrik » dans le cadre de l'AAP 2026 participeront à toute réunion (comité de suivi, réunion de bilan...) organisée par leurs interlocuteurs de la DAE, les tiendront informés du déroulement des actions tout au long de l'année (démarrage, besoin de décaler l'action, difficultés de sourcing ou de partenariat, etc.) et accueilleront leurs représentants pour des observations des actions mises en œuvre, s'ils en font la demande.

Elles remettront un bilan d'activité à l'issue de l'action, en utilisant, en cas de subvention de fonctionnement, un bilan financier, dans le cadre du contrôle de l'emploi des fonds versés par la collectivité parisienne, conformément à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales. Il est proposé pour cela d'utiliser le formulaire Cerfa n°15059-02. En cas de subvention d'investissement, les factures seront à fournir pour justifier les dépenses.

Ces documents seront à déposer dans Paris Asso en format PDF, en pièce jointe de la demande ParisFabrik#9, dans les 6 mois suivant la fin de l'action.

12 - Communication avec la Ville de Paris

Dans le cadre de l'examen des dossiers, la Ville de Paris peut contacter les porteurs de projets pour compléter les informations fournies et demander des précisions sur la teneur du projet. Ces informations peuvent être transmises par écrit ou lors d'un rendez-vous organisé par la Ville de Paris.

Les candidats ayant des questions peuvent contacter l'équipe d'instruction de l'appel à projets par mail : DAE-ParisFabrik@paris.fr.

Une foire aux questions sera publiée sur le site internet de la Ville à l'adresse Appel à projets « ParisFabrik #9 - Ville de Paris après la réunion d'information du 15 janvier 2026.

En cas de difficulté dans l'usage de la plateforme Paris Asso, vous pouvez utiliser le formulaire de contact de Paris Asso / Subventions ou contacter l'une des 15 Maisons de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC) de la Ville de Paris pour prendre un rendez-vous et vous faire accompagner dans le dépôt de votre demande ou bénéficier de leurs autres services. Les coordonnées des MVAC se trouvent sur paris.fr : Maisons de la Vie Associative et Citoyenne - Ville de Paris.

Le Carrefour des Associations Parisiennes, au 181 avenue Daumesnil, propose également un accueil et un accompagnement pour les associations et les porteurs de projets associatifs ainsi que des formations gratuites autour de sujets comme la connaissance des partenaires institutionnels et la gestion financière et comptable.



Annexe 1 : Guide de dépôt d'une demande de subvention

Tout demandeur doit, préalablement au dépôt d'une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets, **disposer d'un compte Paris Asso** ([Associations : SIMPA devient Paris Asso ! - Ville de Paris](#)).

Si ce n'est pas déjà le cas, il est recommandé de créer votre compte dès maintenant.

Plus d'informations sur Paris Asso : <https://www.paris.fr/pages/services-numeriques-paris-asso-6919>

1) Déposer une demande de subvention

Ce process s'adresse aux structures ayant déjà un compte Paris Asso fonctionnel.

Commencer sa demande

Sur Paris Asso, cliquez sur « Paris Subventions - Déposer ou suivre mes demandes » :

The screenshot shows the Paris Asso interface. At the top, there's a navigation bar with the Paris logo, 'PARIS Asso', 'LES SERVICES', 'FLASH INFOS', 'LE PORTAIL', and a user icon. Below this is a dark banner. The main area has a yellow vertical bar on the left. The title 'Mon association / organisme' is at the top. A red arrow points from this title down to the 'Et j'utilise les services Paris Asso' section. This section contains five service cards:

- Paris Subventions** (highlighted by the red arrow): DÉPOSER OU SUIVRE MES DEMANDES
- SPORTS**: FAIRE UNE DEMANDE DE CRÉNEAU SPORTIF
- AGIR**: JE CHERCHE DES BÉNÉVOLES
- Simpas Subventions**: FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION
- Affichage numérique**: DEMANDER LA DIFFUSION D'UNE AFFICHE

Le service Subventions s'ouvre :



Dépôt et suivi de demandes de subventions

You êtes connecté sur le compte de l'association « PARIS » [REDACTED]

Vous souhaitez :

Repondre à un appel à projets de la Ville de Paris | Faire une demande de subvention

Lors d'une première connexion, ou si vous avez des dossiers incomplets, des demandes en attente, vous avez un rappel des formalités à traiter.

Sinon, vous pouvez cliquer sur « Répondre à l'appel à projets ParisFabrik ».

Avant de commencer, vérifiez les informations suivantes

Si vous voulez modifier ces informations, rendez-vous sur la page d'accueil de [Paris Asso](#)

Identité de l'association

Nom : [REDACTED]
SIREN : [REDACTED]
SIRET : [REDACTED]
Numéro : [REDACTED]
Numéro : [REDACTED]
Adresse : [REDACTED]
Code Postal : [REDACTED]
Ville : PARIS
Téléphone : [REDACTED]
Courriel : [REDACTED]

Adresse de correspondance MODIFIÉE

Adresse : [REDACTED]
Code Postal : [REDACTED]
Ville : PARIS
Téléphone : [REDACTED]
Courriel : [REDACTED]

Responsable légal

Nom : [REDACTED]
Prénom : [REDACTED]
Fonction : [REDACTED]
Téléphone : [REDACTED]
Courriel : [REDACTED]

Vos coordonnées individuelles

Nom : [REDACTED]
Prénom : [REDACTED]
Fonction : [REDACTED]
Téléphone : [REDACTED]
Courriel : [REDACTED]

Autres caractéristiques

Nombre de bénéficiaires : [REDACTED]
Nombre de salariés : [REDACTED]
Nombre d'adhérents : [REDACTED]

Documents

En respect du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles et par soucis de confidentialité, vous ne pouvez pas accéder à la liste des dirigeants provenant du Répertoire National des Associations mais nous vous informons de la date de déclaration de la liste à la mairie de Paris à disposition des services de la Ville de Paris.

- Liste des dirigeants : [REDACTED]

- Statuts : Envoyer à [REDACTED]

Si la personne qui envoie la demande de subvention n'a pas été déclarée comme dirigeant de l'association auprès du greffe des associations, un pouvoir devra être joint à la demande.

Modèle de pouvoir à fournir



[Affecter](#) [Démarrer](#)

Un rappel de vos informations administratives est proposé, veuillez vérifier que les informations sont bien à jour, sinon, vous pouvez les modifier en revenant à la page d'accueil Paris Asso.

PARIS | Subventions Déposer une demande Suivre mes demandes Messages (5) 8 Mathias

① Type de subvention demandée

Votre demande vise-t-elle à financer : *

Le fonctionnement annuel de votre structure
 Un projet ou une action en particulier
 Un ou plusieurs investissements

En fonction du type de demande, des informations et documents spécifiques vous seront demandés. Les subventions d'investissement financent les biens durables (par exemple : achat de gros matériel) et les travaux qui constituent le patrimoine de l'association. Pour ce dernier type de demande des devis doivent être fournis.

Intitulé *

L'intitulé de votre demande doit permettre d'identifier facilement son objet

* Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

Quitter **Passer à l'étape suivante**

Cookies

Formulaire de demande à remplir :

La première partie du formulaire concerne votre structure. Elle sera à remplir une seule fois en cas de dépôt de plusieurs projets.

PARIS | Subventions Déposer une demande Suivre mes demandes Messages (5)

② Information sur votre structure

Attention, les informations enregistrées dans cette partie doivent prendre en compte pour toutes vos demandes en cours.

Relations avec d'autres structures

Si votre structure est affiliée à un réseau, une union ou fédération, indiquez son nom complet (ne pas utiliser de sigle)

Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre d'emplois aidés*	Nombre de volontaires*
<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique*	Nombre de salariés en équivalent temps plein travailé (ETPT)*
<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="10"/>

Requin d'aide ?

* Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

Quitter **Passer à l'étape suivante**

demandes Messages (5)

3 Informations Financières

Attention, les informations enregistrées dans cette partie seront prises en compte pour toutes vos demandes en cours.

La date de clôture des comptes est-elle le 31 décembre ? *
 Oui Non

L'association a-t-elle perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières, moyennant numéraire et en nature) sur les trois derniers exercices comptables (dont l'exercice comptable en cours) supérieur à 500 000 € ? *
 Oui Non

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? *
 Oui Non

Budget prévisionnel de la Structure

Budget prévisionnel de la Structure 2024 *

	2024
CHARGES GLOBALES	2 000
PRODUITS GLOBAUX	1 300
DONS ET SUBVENTION VILLE DE PARIS	500

Voir l'aide pour plus d'informations sur la façon de remplir ce tableau.

GLISSEZ VOS DOCUMENTS ICI OU SÉLECTIONNER

Je ne peux pas fournir le document.

Modèle de budget prévisionnel

Si vous ne disposez pas d'un budget prévisionnel, téléchargez le modèle du compte de résultat et de la numérotation du plan comptable des associations, merci d'utiliser ce modèle.

Présentez le budget de l'association dans ses grandes masses (produits et charges).

Le budget prévisionnel complet **de la structure** doit être déposé ici.

Vous devez ensuite fournir les comptes des années précédentes ainsi que les rapports d'activité de ces mêmes années.

Comptes précédents validés

Complétez les informations pour les deux dernières années pour lesquelles les comptes ont été validés par votre assemblée générale. Il est obligatoire de fournir les comptes 6 mois après leur date de clôture.

	2022	2021
STRUCTURES NON GÉNÉRÉES	■	■
CHARGES		
DONT CHARGES DE PERSONNEL		
PRODUITS		
DONT AIDES PUBLIQUES		
E' AIDATION A PERCU UN MONTANT TOTAL DE DONS OU DE SUBVENTION SUPERIEUR A 500 000 €		
DETTES		
CREDITS		
TRESORERIE		

Voir l'aide pour plus d'informations sur la façon de remplir ce tableau.

* Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

Quitter Retour à l'étape suivante



PARIS | Subventions Déposer une demande Suivre mes demandes Messages (5) 8 Mathias

Dernier rapport d'activité

Fournir les documents "rapport d'activité" ou justifier leurs absences

Qu'est-ce que le rapport d'activité ?

Dernier rapport d'activité *
Fichier(s) au format PDF (maximum 20Mo) et un poids maximal de 1Mo
Enchainer(s) envoi(s)
nouveau_rap.pdf

GLEISSEZ VOS DOCUMENTS ICI OU SÉLECTIONNEZ

Année du document *
2017

Je ne pourrai pas fournir ce document

* Champs à compléter obligatoirement pour traiter votre demande.

Enregistrer Payer la demande subventionnée

La deuxième partie du formulaire concerne votre projet

Les champs du formulaire de demande doivent reprendre de manière synthétique et claire les informations essentielles de votre projet. Les documents qui seront ajoutés dans cette partie concerteront le projet qui fait l'objet de la demande.

5 Objet de la demande

Descriptif de la demande

Les éléments renseignés dans les champs ci-dessous composeront une fiche de présentation synthétique du projet qui sera présentée aux élus. Vous pouvez si vous le souhaitez joindre un document de présentation complémentaire.

Objectifs * 600 caractères maximum

Présenter les objectifs fixés pour votre action en les rattachant au contexte dans laquelle elle s'inscrit et aux besoins auxquels elle répond.

Description * 2000 caractères maximum

Décrire les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis.

Bénéficiaires * 600 caractères maximum

Indiquer le nombre de personnes bénéficiaires par type de publics (caractéristiques sociales, âge, genre, résidence etc.).

Date de début * **Date de fin ***

Indiquer les dates de réalisation de l'action.

Indicateurs d'évaluation du projet * 1000 caractères maximum

Les indicateurs et méthodes d'évaluation prévus doivent permettre d'établir le bilan de votre action et d'appréhender si les objectifs fixés ont été atteints ou non.

Enregistrer Aide



Indicateurs d'évaluation du projet *

1000 caractères maximum

Les indicateurs et méthodes d'évaluation prévus doivent permettre d'établir le bilan de votre action et d'apprécier si les objectifs fixés ont été atteints ou non.



GLISSEZ VOS DOCUMENTS ICI
OU SÉLECTIONNER

Document de présentation complémentaire

5 fichiers au plus. Formats autorisés (.pdf,.doc,.docx,.xls,.xlsx), d'un poids maximal de 10 Mo

Téléchargez ici les documents liés à votre projet:

1/ Le **dossier de candidature complété, en format word ou pdf non scanné** (la version Word est disponible auprès de dae-parisfabrik@paris.fr)

2/ Si un projet a bénéficié d'une subvention au titre de l'appel à projets ParisFabrik précédemment et que l'action est encore en cours ou terminée depuis moins de 6 mois: joindre **un bilan intermédiaire sur papier libre et la grille excel de bilan**. Ils préciseront notamment les modalités de sourcing mises en œuvre, les profils des bénéficiaires entrés en formation, l'état d'avancement de l'action, les partenariats mis en place, les ajustements envisagés le cas échéant.

3/ **Si le projet concerne plusieurs associations ou structures (consortium)**: la structure chef de file remplit la demande de subvention et dépose une **fiche descriptive** des autres structures (précisant leur statut, leur composition, leurs coordonnées et leurs activités), ainsi qu'une **convention de partenariat** précisant notamment les conditions de versement de la subvention

4/ En cas de demande de subvention d'investissement : joindre le(s) **devis** correspondant(s) et si nécessaire un accord du bailleur



⑥ Pièces complémentaires



En fonction de la thématique concernée par votre demande ou de l'appel à projets auquel vous répondez, vous devez fournir des pièces complémentaires spécifiques. [Voir la liste des appels à projets.](#)

Sélectionner les documents que vous devez ajouter

- Dossier COSA (CERFA)
- Agrément ESUS
- Dossier de candidature à appel à projets**
- Devis investissement**
- Licence d'entrepreneur du spectacle
- Fiche technique sports de proximité
- BP établissement petite enfance
- Dotations amortissements petite enfance
- Bilan intermédiaire action n-1**
- Formulaire Jeunesse
- Agréments Vacances Adaptées
- Attestations de co-construction TAP
- Convention de partenariat**
- Fiche descriptive du(des) partenaire.s**



Localisation de l'action

Votre action concerne *

- Tout Paris
 Un ou des arrondissement(s) en particulier

Moyens matériels et humains :

Décrivez les moyens qui seront mobilisés pour réaliser les actions décrites *

800 caractères maximum

Décrirez les moyens qui seront mobilisés pour réaliser les actions décrites, en mettant en avant les atouts de votre structure (ancrage et reconnaissance dans le territoire, expériences précédentes des bénévoles et/ou salariés etc). Cette présentation doit être cohérente avec le budget du projet. Longueur recommandée : 150 mots environ.

	NOMBRE DE PERSONNES *	NOMBRE EN ETPF *
BÉNÉVOLES/FANATICIENS ACTIVEMENT À L'ACTION PROJET		
SALARIÉ		
DONNÉ EN CDD		
DONNÉ EN COD		
DONNÉ EN EMPLOIS AIDÉS		
VOLONTAIRES [SERVICES CITOYENS...]		

Remplir chaque case du tableau. Si vous mettez pas concerné, mettre un zéro ETPF, voir Fiche en ligne pour la règle de calcul des Équivalents Temps Pleins Travailés.

Budget prévisionnel du projet

MONTANT (EN EUROS)*

TOTAL DES PRODUITS DU PROJET	
CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE	
CONTRIBUTION AFFICHÉE AU PROJET	
SUBVENTION DEMANDÉE À LA VILLE DE PARIS	

Qu'est-ce qu'une contribution volontaire en nature

La subvention sollicitée de €, objet de la présente demande représente 0% du total du budget du projet

Budget prévisionnel à remplir et à déposer ci-dessous

GLISSEZ VOS DOCUMENTS ICI OU SÉLECTIONNER

Budget prévisionnel du projet*
Fichier au plus Format autorisé (.pdf) d'un poids maximal de 10 Mo

Je ne peux pas fournir le document

* Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

[Quitter](#) [Passer à l'étape suivante](#)

Présentez le budget de l'action dans les grandes masses (Produits / Charges).

En cas de demande de subvention en fonctionnement + en investissement : indiquez seulement le montant de la demande en fonctionnement à cet endroit



7 Contact, RIB et attestation

7 Contact, RIB et attestation

Contacts pour le suivi de la demande

Vos coordonnées indiquées sont enregistrées dans [PROTEGEZ-MOI](#)
 Mme/Mme
 Monsieur
 Fonction : Membre du directoire collégial
 Téléphone : 01000000
 Courriel : [courriel@moninstitut.com](#)
 Vous pouvez modifier ce courriel [MODIFIEZ-MOI](#)

Relevé d'identité bancaire

Le relevé d'identité bancaire est généralement établi au moins une fois par mois, sous l'initiative d'un établissement officiel ou externe. FAISCEAU FINANCIER

Nom et prénom

Date de naissance

Je ne suis pas autorisé à divulguer mes coordonnées.

Attestation et envoi

Je suis un administrateur de l'association [ASSOCIATION DES JEUNES](#)

Non

Je vous confirme que je représente légalement l'association, votre nom doit avoir été dicté à la Direction.

J'autorise également les conseils en crédit et changement d'identité à divulguer mes coordonnées.

Je certifie :

- que je suis titulaire, au jour de ma déclaration, d'une habitation, d'appartement, ou local et/ou d'un autre établissement et/ou personnes à mon nom;
- que ces coordonnées sont les informations de point de livraison, notamment relatives aux demandes de services et de prestations diverses et nécessaires pour :
- que cette information, si elle est准确的, sera rendue au conseil de sécurité de l'association.

* Champs obligatoires obligatoirement pour finir la carte d'identité.

Veuillez vous assurer de la validité des informations transmises.
Le RIB doit correspondre à l'adresse du siège social et au numéro de SIRET actuel.

	Type de subvention demandée	Modifier
Veuillez indiquer le financement d'un projet ou une activité en particulier : Ajouter		
	Information sur votre structure	Modifier
Votre structure est affiliée à l'UFR Misez sur l'ensemble du financement des projets soumis à l'appel d'offres, à subventions, et partenariats, mais pas à l'expansion ou déclenchement par une autorité publique, ou à la recherche, lorsque pertinents.		
	Informations Financières	Compléter
L'indicateur indique si vous pouvez ou non déclencher un état d'alerte prédictif sur les trois dernières années pour quelques capacités à l'horizon des exercices à venir.		
Les indicateurs sont basés sur les données financières de l'exercice précédent. Les chiffres globaux sont de 1999, les chiffres détaillés de 1998. Les déclarations de cette liste de mots de 1999 doivent être faites avec toute la documentation.		
	Rapport d'activité	Modifier
Vous avez fourni un rapport détaillé pour l'année 2003 : Détails		
	Objet de la demande	Compléter
non renseigné non renseigné non renseigné renseigné du son renseigné au non renseigné Les indicateurs pour l'initialisation du projet sont : non renseigné Vous avez fourni des documents complémentaires suivants : Demandez à ce que les documents soient conservés dans le dossier de demande d'aide. Les mesures relatives sont renseignées : non renseigné Les mesures relatives sont renseignées : non renseigné bienveillante, non renseigné solidaire, D'une manière générale, non renseigné CDD, non renseigné emplois salariés , non renseigné volonté/ressources Il n'y a pas de document à fournir pour la mise en œuvre du budget La mise en œuvre du budget est non renseigné/je n'en ai pas renseigné; de contributions volontaires en nature affectées au projet, la contribution sollicitée de non renseigné/renseigné non renseigné du budget.		
	Pièces complémentaires	Modifier
étape non renseignée		
	Contact, RIB et attestation	Ajouter

Une synthèse de la demande vous est ensuite présentée et vous permet de voir si vous devez compléter la demande. Si elle n'est pas complète, vous ne pourrez pas l'envoyer. Elle sera conservée en « brouillon ».

Validation finale de votre demande

Pour reprendre et finaliser une demande, ouvrir la page ‘Suivre mes demandes’



Un accusé de réception vous sera envoyé. Par la suite, vous pourrez suivre l'instruction dans la rubrique « **Suivre mes demandes** ». Si l'administration vous demande de modifier des informations ou de télécharger des documents manquants, il conviendra d'ajouter tout document éventuel sans pour autant déposer une nouvelle demande.

Quelques points de vigilance :

- **Dans tous les cas:** vous devez remplir tous les champs du formulaire de demande et joindre tous les documents demandés
- **Pensez à soigner la présentation de votre action** car c'est à partir de ces éléments qu'une fiche de présentation de votre projet est réalisée pour les élu(e)s
- **Pour les projets financés au titre d'un appel à projets ParisFabrik précédent et terminés depuis 6 mois ou plus : le bilan excel et le compte-rendu financier** (Cerfa n°15059-02) de l'action sont à déposer sur Paris Asso dans le dossier de demande de subvention correspondant. Pour cela, il faut aller dans « Suivre mes demandes », sélectionner l'action concernée et cliquer sur « Ouvrir et justifier ».

Pour toute difficulté rencontrée dans l'usage de la plateforme Paris Asso, vous pouvez utiliser le formulaire de contact de Paris Asso / Subventions ou contacter l'une des 15 Maisons de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC) de la Ville de Paris pour prendre un rendez-vous et vous faire accompagner dans le dépôt de votre demande ou bénéficier de leurs autres services. Les coordonnées des MVAC se trouvent sur paris.fr : [Maisons de la Vie Associative et Citoyenne - Ville de Paris](#).

Le Carrefour des Associations Parisiennes, au 181 avenue Daumesnil, propose également un accueil et un accompagnement pour les associations et les porteurs de projets associatifs ainsi que des formations gratuites autour de sujets comme la connaissance des partenaires institutionnels et la gestion financière et comptable.